

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quinze novembre deux mil dix-sept, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, Mme Dominique Gaulupeau, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Régine Belon, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Anne Herbert-Bertonnier, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher, M. Damien Metzlé, Mme Johanne Ledanseur, M. Didier Blanchard, Mme Véronique Michaut à partir du vote de la délibération n° 2017-11-22/05, M. Jean-Charles Orsini, M. Jean-Paul Élédou, Mme Jeanine Malbert.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, M. Franck Thiébaux à Mme Dominique Gaulupeau, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Dominique Busigny, M. Bruno Larbaneix à Mme Michèle Menez, M. Omid Bayani à M. Olivier Poneau, M. Amroze Adjuward à Mme Jeanine Malbert.

Absentes non représentées :

Mmes Véronique Michaut jusqu'au vote de la délibération n° 2017-11-22/04, Nathalie Lorien, Agnès Nouel.

Secrétaire de Séance :

Mme Johanne Ledanseur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2017.

**COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro	Date	Objet																											
2017-223	11/10/2017	Signature d'une convention de formation avec la Croix-Rouge française de Viroflay pour une initiation aux premiers secours "enfants nourrissons", le samedi 9 septembre 2017, lors du stage baby-sitting organisé par le service jeunesse pour 10 jeunes véliziens. Coût de la prestation : 200 € TTC..																											
2017-249	03/10/2017	Signature d'un contrat avec la société Oracle pour un support et une assistance techniques pour les 10 licences du système de gestion de base de données « ORACLE » acquise en novembre 2015 par la Ville. Il est conclu à compter du 30 novembre 2017 pour une durée d'un an. Coût de la prestation 7 222, 12 € H.T..																											
2017-251	18/09/2017	Signature d'une convention avec le syndicat mixte d'études d'aménagement et de gestion de l'île de loisirs de Buthiers pour l'organisation d'un séjour pour les membres du Conseil Municipal des Jeunes dans le cadre de son installation institutionnelle organisé par le service jeunesse du 25 au 26 novembre 2017. Coût du séjour : 2 226 € TTC..																											
2017-253	18/09/2017	Signature de conventions avec différentes associations véliziennes pour organiser des ateliers à destination des seniors pour la saison 2017-2018 comme suit : <table border="1" data-bbox="512 1211 1342 1559"><thead><tr><th>Association</th><th>Atelier</th><th>Taux horaire</th><th>Nombre maximum</th></tr></thead><tbody><tr><td>Judo-club</td><td>Tai-chi</td><td>43€-00</td><td>60-heures</td></tr><tr><td>Gymnastique-volontaire</td><td>Danse-en-ligne</td><td>51€-66</td><td>40-heures</td></tr><tr><td rowspan="2">Gymnastique-Volontaire</td><td>Équilibre</td><td>51€-66</td><td>40-heures</td></tr><tr><td>Zumba</td><td>51€-66</td><td>40-heures</td></tr><tr><td></td><td>Pilates</td><td>51€-66</td><td>40-heures</td></tr><tr><td>Culture-21</td><td>Théâtre</td><td>48€-68</td><td>120-heures</td></tr></tbody></table>	Association	Atelier	Taux horaire	Nombre maximum	Judo-club	Tai-chi	43€-00	60-heures	Gymnastique-volontaire	Danse-en-ligne	51€-66	40-heures	Gymnastique-Volontaire	Équilibre	51€-66	40-heures	Zumba	51€-66	40-heures		Pilates	51€-66	40-heures	Culture-21	Théâtre	48€-68	120-heures
Association	Atelier	Taux horaire	Nombre maximum																										
Judo-club	Tai-chi	43€-00	60-heures																										
Gymnastique-volontaire	Danse-en-ligne	51€-66	40-heures																										
Gymnastique-Volontaire	Équilibre	51€-66	40-heures																										
	Zumba	51€-66	40-heures																										
	Pilates	51€-66	40-heures																										
Culture-21	Théâtre	48€-68	120-heures																										
2017-254	18/09/2017	Signature d'une convention avec Madame Hatey Pelizzari, naturopathe, portée par la SARL AUTONOMIA, pour l'organisation d'une conférence, dans le cadre de la semaine bleue, le vendredi 6 octobre 2017 sur le thème "Arthrose - soulager avec des méthodes naturelles". Coût de la prestation : 90 € TTC..																											

Numéro	Date	Objet
2017-256	18/09/2017	Signature d'une convention de partenariat avec la société PRO-TIMING pour recouvrer par carte bancaire les inscriptions faites en ligne sur le site www.protiming.fr pour la 27ème ronde pédestre de Vélizy-Villacoublay le 15 octobre 2017. Les frais d'inscription sont fixés sur la base du montant forfaitaire des différentes courses (article 1 de la décision de n° 2016-364 du 19 décembre 2016 fixant les tarifs communaux au titre de l'année 2017, majoré d'1,00 € pour les frais de gestion). La société s'engage à reverser, par virement, le montant de la recette liée aux inscriptions, à l'exclusion des frais, sur le compte bancaire de la Ville.
2017-257	18/09/2017	Signature d'un contrat de prestation avec Marie-Hélène Arnal pour l'animation de 2 ateliers d'arts créatifs (création d'un livre et réalisation d'une trousse) à destination d'un public familial à partir de 08 ans, les 25 et 26 octobre 2017 dans l'espace CréAtelier de la médiathèque. Coût des prestations : 350 € TTC..
2017-259	18/09/2017	Signature d'une convention de partenariat culturel avec la commune de Buc, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'auteure Mathilde Domecq pour organiser une rencontre avec une classe de CE2/CM1 de l'école Mermoz de la Ville dans le cadre du Festival BD de Buc le jeudi 5 octobre 2017 à la médiathèque. VGP assure la coordination du partenariat et prend en charge les coûts liés à la venue de l'auteure.
2017-260	28/09/2017	Signature d'une convention avec les Éditions Café Anglais pour l'organisation de deux tables rondes à l'intention des parents et d'un atelier pour les enfants sur le thème de "L'attention, ça marche !" le samedi 30 septembre 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation 200 € TTC..
2017-261	25/09/2017	Signature d'une convention avec l'association AFOCAL d'Île-de-France pour l'organisation d'un stage de formation générale BAFA à destination d'un groupe de 15 à 30 jeunes véliziens du 28 octobre au 4 novembre 2017. Aucune contrepartie n'est demandée à la Ville.
2017-262	28/09/2017	Signature d'une convention avec Madame Kliminski Waweru, sonothérapeute, pour animer deux ateliers de sonothérapie à destination des parents et leurs enfants sur le thème "La découverte de la sonothérapie - bols chantants Tibétains" dans le cadre du forum de la famille le samedi 30 septembre 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 200 € TTC..
2017-263	18/09/2017	Demande de subvention auprès de la conférence des financeurs nouvelle instance départementale, d'un montant de 30 000 € pour l'organisation des ateliers séniors pour l'année 2017 dans le cadre du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus nommé "Santé globale et bien vieillir".
2017-264	22/09/2017	Signature d'une convention de formation avec les Archivistes français formation pour une action de formation intitulée "Découvrir la chaîne de traitement des archives" pour un agent de la collectivité organisée les 19 et 20 octobre 2017. Coût de la formation 510 € TTC..

Numéro	Date	Objet
2017-265	29/09/2017	Signature d'un partenariat de formation professionnelle territorialisé avec le CNFPT, délégation grande couronne pour l'organisation de deux actions de formation, à savoir : - « Sensibilisation des agents au port des équipements de protection individuelle (EPI) conformément au règlement des Collectivités territoriales et Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) », - « Sensibilisation des managers quant à leurs rôles et responsabilités face aux risques psycho-sociaux afin d'intégrer ces risques dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en cours d'élaboration », Le montant de la participation financière de la Ville est fixé par la décision du Conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) n° 2015/DEC/006 du 11 février 2015. Il est compris entre 400 et 1200 euros / jour en fonction du coût réel de l'intervention.
2017-266	28/09/2017	Signature d'une convention avec l'association OZE pour organiser une conférence avec des ateliers sur le thème de l'éducation bienveillante animée par Madame Nathalie de Boisgrollier dans le cadre du forum de la famille le samedi 30 septembre 2017 à destination des parents et leurs enfants à la médiathèque. Coût de la prestation : 250 € TTC..
2017-267	28/09/2017	Passation d'une convention de mise à disposition d'un logement avec Mme Andrea Georgiana Hana dans le cadre du service volontaire européen du 02/10/2017 au 30/06/2018. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2017-268	28/09/2017	Signature d'une convention avec l'association Couples et Familles pour 11 actions sur le thème des "Relations amoureuses et sexuelles" auprès des classes de 3ème des collèges de la Ville dans le cadre du programme d'actions de prévention annuel. Coût des prestations : 1 100 € TTC..
2017-269	25/09/2017	Signature avec la société DECAP SIGNAL SERVICES de l'accord-cadre n° 2462 relatif à la fourniture, pose et maintenance de signaux routiers et matériels divers d'un montant minimum annuel de 10 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 96 000 € H.T.. Il est conclu à partir de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible 1 fois .
2017-270	28/09/2017	Signature avec la société VEOLIA EAU d'un accord-cadre relatif à l'entretien et au renouvellement des bouches et défense de poteaux incendie. Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 60 000 € H.T. et commencera à partir de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par décision tacite du pouvoir adjudicateur.
2017-271	03/10/2017	Annule et remplace la décision n° 2017-245. Passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2055 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'étang et des bassins du Trou au Gant suite à une erreur matérielle en article 3 de ladite décision.

Numéro	Date	Objet												
2017-272	29/09/2017	Signature d'un contrat d'abonnement au site de la société Infogreffe afin d'accéder à des informations légales sur les différents partenaires travaillant avec la Ville pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de l'abonnement annuel est de 99 € TTC. mais il n'inclue pas le tarif des renseignements consultés et des documents commandés ou téléchargés qui seront révisables annuellement.												
2017-273	12/10/2017	Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes pour la ronde pédestre.												
2017-274	03/10/2017	Signature d'une convention avec Le Centre de Création et de Diffusion Musicales pour l'organisation d'un spectacle pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles du Relais d'Assistants Maternelles de la Ville le vendredi 8 décembre 2017 à 20 h au centre Maurice Ravel. Coût de la prestation 1 300 € TTC..												
2017-275	03/10/2017	Signature d'une convention d'échanges partenariaux sécurisés avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines représentée par Monsieur le Commissaire Divisionnaire du commissariat d'agglomération de Versailles. L'outil de chiffrage des données échangées est fourni gratuitement par les services de l'État et sera installé par le service informatique de la Ville.												
2017-276	12/10/2017	<p>Modification de la décision n° 2017-253 relative à la signature des conventions avec les associations pour les ateliers seniors 2017/2018, en raison du nombre insuffisant de participants à l'atelier théâtre et à défaut d'animateur Yoga et relaxation. Signature d'une convention avec l'association Gymnastique Volontaire pour animer deux ateliers Séniors du 1er octobre 2017 au 30 juin 2018 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Associations</th> <th>Ateliers</th> <th>Taux horaire</th> <th>Nombre maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gymnastique-Volontaire</td> <td>Yoga</td> <td>51€66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Relaxation</td> <td>51€66</td> <td>40-heures</td> </tr> </tbody> </table>	Associations	Ateliers	Taux horaire	Nombre maximum	Gymnastique-Volontaire	Yoga	51€66	40-heures		Relaxation	51€66	40-heures
Associations	Ateliers	Taux horaire	Nombre maximum											
Gymnastique-Volontaire	Yoga	51€66	40-heures											
	Relaxation	51€66	40-heures											
2017-277	03/10/2017	Signature avec la société Esca Tech d'un marché relatif au démontage et au montage d'une structure artificielle d'escalade dans le gymnase Richet. Le montant est de 40 080 € H.T. soit 48 096 € TTC. Il est conclu à partir de sa date de notification et se terminera à la réception de l'ouvrage.												
2017-278	02/10/2017	Annulation de la décision n° 2017-159 relative à la signature d'une convention de formation avec L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) suite au nombre insuffisant de participants.												

Numéro	Date	Objet
2017-279	12/10/2017	Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes du service des sports suite à la modification de l'article 4 comme suit : La régie encaisse les produits suivants : 1) Entrée et location de la piscine, 2) Locations des diverses installations sportives, 3) Distributeurs de boissons, produits divers, photomaton dans différentes installations sportives, 4) Entrée patinoire et location de patins à glace, 5) Coût horaire du maître-nageur.
2017-280	06/10/2017	Passation d'une convention d'autorisation d'occupation précaire d'un logement communal situé 5 rue du Sergent de Nève. La convention est consentie du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 moyennant une redevance de 707,79 € mensuelle à laquelle s'ajoutent les charges prévues à l'article 5 de la convention.
2017-281	06/10/2017	Passation d'une convention d'autorisation d'occupation précaire d'un logement communal situé 13 rue Henri Rabourdin. La convention est consentie du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 moyennant une redevance de 634,57 € mensuelle à laquelle s'ajoutent les charges prévues à l'article 5 de la convention.
2017-282	06/10/2017	Signature d'une convention avec l'association étudiante ADEI de l'IUT de Vélizy-Villacoublay pour la mise à disposition, à titre gratuit, des espaces du premier étage de la médiathèque afin de permettre l'accès à l'ensemble des consoles de jeux de l'exposition "Rétro gaming" du jeudi 12 octobre 2017 à partir de 18 h jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 01 heure, sans interruption aux 60 participants, membres de l'ADEI. Deux membres du personnel communal assureront l'accueil des participants et la surveillance des locaux pendant toute la durée de l'évènement.
2017-283	06/10/2017	Signature d'un contrat de cession avec l'association Apma musique pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Roi des Bisous » à destination du jeune public dans le cadre de la journée festive qui célèbre le début des vacances scolaires d'octobre à la médiathèque le 21 octobre 2017. Coût de la prestation : 500 € TTC..
2017-284	12/10/2017	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Couleur Métamorphose pour l'organisation d'une lecture musicale autour du thème "polar" le jeudi 16 novembre 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 798,51 € TTC..
2017-285	12/10/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la SARL ALLIBE pour l'organisation, dans le cadre du festival polar organisé par la médiathèque, de 8 ateliers de montage vidéo mashup en lien avec le cinéma policier, à destination de la classe de 4ème de la section SEGPA du collège Maryse Bastié entre le 18 octobre et le 16 décembre 2017. Coût de la prestation : 1 485 € TTC..

Numéro	Date	Objet
2017-286	17/10/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'association L'assogronue pour l'organisation d'un showcase du groupe Zarhza au sein de la médiathèque, dans le cadre de la journée festive qui célèbre le début des vacances d'octobre le 21 octobre 2017. Le coût de la prestation est de 350 € TTC.. Les droits SACEM liés à cette représentation seront pris en charge par le service Jeunesse de la Ville.
2017-287	19/10/2017	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Gymnastiques Agrès Vélizy relative à l'organisation d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles de la Ville du 4 septembre 2017 au 30 novembre 2017. Le coût de la prestation payée à l'association est fixé en fonction du nombre d'ateliers mis en place par les intervenants et du tableau des taux de rémunération, adopté par délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2005.
2017-288	20/10/2017	Signature d'un contrat de cession de droit ponctuel avec la société Collectivision, pour la diffusion de deux films "Intouchables" et "Prometheus", dans le cadre des activités des vacances d'automne organisées par le service jeunesse. Coût de la prestation : 281, 94 € TTC..
2017-289	14/10/2017	signature d'un protocole avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande Couronne de la Région Île-de-France suite à la requête n°1705251-2 présentée par un agent communal à l'encontre de la Ville.
2017-290	14/10/2017	Désignation de Maître Pierre Jean BLARD, membre du Cabinet BVK Avocats associés, pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Versailles – requête n°1705251-2.
2017-291	20/10/2017	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le remplacement de la structure artificielle d'escalade au gymnase Richet. Montant sollicité : 12 000 €.
2017-292	24/10/2017	Signature d'un contrat de prestation avec le Relais Nature pour l'organisation d'animations scolaires sur le thème de l'environnement pour les enfants de la Ville du 02 octobre au 22 décembre 2017. Coût de la prestation : 9 768 € TTC..
2017-293	19/10/2017	Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le restaurant municipal afin de préciser que le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixée à 200 € TTC..
2017-294	24/10/2017	Signature d'un contrat avec l'association Photo Club de Vélizy pour la mise à disposition d'une exposition de 20 photos encadrées sur le thème du polar du 09 novembre au 05 décembre 2017 à la médiathèque. Le prêt est consenti à titre gratuit.
2017-295	24/10/2017	Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2102 conclu avec la société Schindler relatif à la vérification, maintenance, travaux de réparation et de mise en conformité des ascenseurs dans les équipements communaux afin d'y inclure le monte-charge du restaurant municipal situé 3 place Dautier. Le nouveau montant du marché est de 57 750,60 € H.T. pour la part forfaitaire fixe sur quatre ans, et d'un montant minimum de 20 000,00 € HT et maximum de 120 000,00 € HT pour la part annuelle à bons de commande.

Numéro	Date	Objet
2017-296	31/10/2017	Signature d'un contrat avec la société AAI pour la vérification du système d'extinction automatique à eau de type sprinkler du parking Saint Exupéry. Pour l'année 2017, le coût de la vérification hebdomadaire s'élève à 4 600 € H.T., celui de la vérification semestrielle s'élève à 1 050 € H.T. et celui de la vérification triennale s'élève à 1 448,00 € H.T. par visite. Ces tarifs sont révisibles chaque 1er janvier de l'année N+1. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 25 novembre 2017 et pourra être reconduit deux fois par reconduction expresse.
2017-297	27/10/2017	Signature d'une convention avec le barreau de Versailles relative à la mise en place et au fonctionnement des permanences juridiques assurées par des avocats en Mairie les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois, de 17 à 19 heures au profit des concitoyens. La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter du 1er novembre 2017. La commune versera au trésorier de l'Ordre des Avocats un défraiement de 190 € TTC. pour chaque vacation assurée.
2017-303	06/11/2017	Signature d'une convention de formation avec le C.R.E.P.S. d'Île-de-France pour une action de formation intitulée "Stage de révision C.A.E.P.M.N.S.(certificat d'aptitude à l'exercice professionnelle de maitre-nageur sauveteur) à destination d'un maitre-nageur sauveteur de la piscine municipale les 23, 24 et 25 octobre 2017. Coût de la prestation : 215 € TTC..
2017-304	06/11/2017	Signature d'une convention de formation avec GERESO SAS pour une action de formation intitulée "Gestion de la paie secteur public" pour un agent communal les 13 et 14 novembre et du 04 au 07 décembre 2017. Coût de la prestation : 3 744 € TTC..
2017-305	06/11/2017	Signature d'une convention de formation avec l'École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France pour une action de formation intitulée "Sensibilisation au repérage des troubles psychiques chez l'adolescent" à destination d'un agent communal les 20 et 21 novembre et les 18 et 19 décembre 2017. Coût de la prestation : 760 € TTC..
2017-306	07/11/2017	Signature d'un contrat avec l'association Gong pour l'organisation de deux représentations intitulées "L'histoire du code de la route racontée par une chaussure" à destination des élèves des écoles de la Ville le 21 novembre 2017 à la salle Raimu dans le cadre des actions de prévention. Coût de la représentation : 1 560 € TTC..
2017-307	06/11/2017	Signature d'une convention de formation avec COMUNDI pour une action de formation intitulée "Location d'un bien : la collectivité, bailleuse et locataire" pour un agent communal les 14 et 15 décembre 2017. Coût de la prestation : 1 668 € TTC..

2017-11-22/01 - Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ajustant les attributions de compensations au titre de l'année 2017 - Approbation et Approbation des attributions de compensation versées par VGP.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport définitif adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP) le 19 octobre 2017 détaillant les rôles supplémentaires et les charges transférées par les communes membres au 1er janvier 2017,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Intercommunalité et Ressources réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que l'attribution de compensation est égale au produit de la fiscalité transférée, diminué du montant des charges transférées à Versailles Grand Parc,

CONSIDÉRANT que l'attribution de compensation de la Ville doit être majorée de 44 963 € pour l'année 2017 et les années suivantes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la CLECT le 19 octobre 2017 relatif à l'évaluation des rôles supplémentaires perçus par Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay et des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 par Versailles au titre de la gare routière Lyautey à Versailles Rive-Gauche, par Buc au titre de la Zone d'activité économique et par Bougival et Jouy-en-Josas au titre de la compétence promotion du tourisme,

DÉCIDE, conformément au rapport de la CLECT de Versailles Grand Parc, d'approuver les attributions de compensation suivantes :

Années	Attribution de compensation versée à Vélizy-Villacoublay par VGP
2017	36 170 244 €
2018	36 170 244 €
2019	35 990 529 €
2020	35 938 354 €
2021	36 062 349 €
2022 et suivantes	36 186 344 €

2017-11-22/02 - Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Versailles, coordinateur, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les villes membres.

Avenant n° 3.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Intercommunalité et Ressources réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle convention permet de mener en commun des procédures en marchés publics afin d'obtenir des conditions économiques avantageuses sur les commandes groupées,

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du groupement est la ville de Versailles, dont la direction de la commande publique est mutualisée avec le CCAS et la Communauté d'agglomération,

CONSIDÉRANT que le Maire de Versailles, ou ses Adjointes par délégation, signent tous les marchés et accords-cadres passés en groupement et que chaque entité publique exécute pour son compte et sur son budget les marchés et accords-cadres étant entendu que les marchés subséquents, le cas échéant, sont passés directement par les membres du groupement,

CONSIDÉRANT que l'indemnisation de la ville de Versailles est prise en charge dans le cadre de la convention de mutualisation de services conclue avec Versailles Grand Parc,

CONSIDÉRANT qu'en 2015, sept villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (Bièvres, Le Chesnay, Bougival, Bailly, Jouy-en-Josas, Toussus-Le-Noble et Viroflay) ont souhaité rejoindre le groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que l'intégration de ces sept nouveaux membres a fait l'objet de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes,

CONSIDÉRANT qu'en 2016, quatre autres villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (Buc, Noisy-le-Roi, Châteaufort et Saint-Cyr-l'École) ont également adhéré au groupement de commandes aboutissant à un second avenant à la convention de groupement de commandes,

CONSIDÉRANT qu'en 2017, il est proposé à l'ensemble des villes membres de la Communauté d'agglomération, dont la commune de Vélizy-Villacoublay, d'adhérer à ce groupement de commandes, afin de le rendre plus intéressant tant sur le plan économique que sur celui de la rationalisation des moyens des services commande publique des 19 communes membres,

CONSIDÉRANT que les sept nouvelles adhésions des communes de Fontenay-le-Fleury, Bois-d'Arcy, La Celle-Saint-Cloud, Rennemoulin, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Vélizy-Villacoublay doivent être formalisées par la mise en place d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes, avenant n° 3 qui doit être adopté par toutes les villes membres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de Vélizy-Villacoublay à la convention de groupement de commandes et les termes de l'avenant n° 3 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Versailles, coordinateur, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 3 ainsi que tout document s'y référant.

2017-11-22/03 - Décision modificative n° 2 - Budget principal 2017 Ville.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réaliser divers ajustements de crédits budgétaires dont notamment la consolidation de la provision créée pour financer le projet Louvois au titre de l'année 2018 et le versement d'une subvention complémentaire au CCAS pour tenir compte notamment de l'évolution de la prestation « portage de repas », des aides financières versées et des remboursements de frais de personnel,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, avec 29 voix pour, 1 abstention (M. Blanchard) et 2 voix contre (M. Adjuward et Mme Malbert),

DÉCIDE de verser une subvention complémentaire au CCAS de 30 000 €,

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget de la Ville, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
012	64111	Dépenses de personnel	-940 000,00 €	-
65	6555	Contributions au CIG	36 000,00 €	-
65	658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00 €	-
65	657362	Subvention de fonctionnement CCAS	30 000,00 €	-
66	66111	Charges d'intérêts	-11 000,00 €	-
042	6811	Dotations aux amortissements et provisions	470 000,00 €	-
73	7321	Attribution de compensation	-	44 963,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	457 963,00 €	-
Total			44 963,00 €	44 963,00 €

Investissement

Opération	Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
	10	10223	T.L.E.	468,00 €	-
	16	1641	Emprunts	11 000,00 €	-
	16	165	Dépôts et cautionnements	5 000,00 €	-
	27	275	Dépôts versés - Consignation	101 250,00 €	-
	21	2115	Terrains bâtis	- 101 250,00 €	-
	21	2128	Aménagements de terrains	-130 000,00 €	-
	21	2135	Aménagements de constructions	-54 000,00 €	-
	21	2152	Installations de voirie	-339 108,62 €	-
	21	2158	Autres installations	-84 567,00 €	-
	21	2188	Autres immobilisations	-137 500,00 €	-
0127	23	2313	Constructions	-88 500,00 €	-
	23	2312	Aménagements de terrains – Louvois	2 015 170,62 €	-
	23	2313	Constructions – Louvois	1 400 000,00 €	-
	13	1323	Subvention d'investissement – CD78	-	90 000,00 €
	13	1323	Subvention d'investissement – CD78	-	180 000,00 €
	23	238	Avances – Mandat Louvois	-	1 400 000,00 €
	1	021	Virement de la section de fonctionnement	-	457 963,00 €
	040	2804132	Amortissement – Bâtiments et installations	-	108 000,00 €
	040	28041511	Amortissement – Biens mobiliers, matériels et études	-	92 000,00 €
	040	28041582	Amortissement – Bâtiments et installations	-	270 000,00 €
Total				2 597 963,00 €	2 597 963,00 €

2017-11-22/04 - Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes
Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont amenés à présenter chaque année, à l'assemblée délibérante, en amont de l'examen du budget, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités - Qualité de vie ont pris acte du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes le 13 novembre 2017,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

PREND ACTE du rapport établi sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, annexé à la présente délibération,

DIT que ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalablement à l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2018.

2017-11-22/05 - Débat d'orientation budgétaire avant vote du budget primitif 2018
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n° 2017-11-22/04 du 22 novembre 2017 prenant acte du rapport sur l'égalité Femmes-Hommes,

VU le rapport de présentation établi sur les orientations budgétaires avant vote du budget principal et budget annexe de l'assainissement de la Ville 2018,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités - Qualité de vie, réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a obligatoirement lieu, au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget de la commune et des budgets annexes, dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 29 voix pour et 4 voix contre (M. Blanchard, Mme Michaut, M. Adjuward, Mme Malbert),

PREND ACTE qu'un rapport de présentation a été établi sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville et le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018, annexé à la présente délibération,

CONSTATE qu'un débat a bien été organisé autour des orientations présentées.

2017-11-22/06 - Agence postale intercommunale Vélizy-Villacoublay/Chaville -
Convention de prestations de service avec La Poste.
Rapporteur : Stéphane Lambert

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de prestations de service avec La Poste relative au fonctionnement de l'agence postale de Vélizy-bas en date du 20 décembre 2011,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Solidarités - Qualité de vie, réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la convention de prestations de service avec La Poste précitée arrive à son terme à la fin de l'année 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la proximité du service public postal sur le territoire communal et de faciliter les démarches des Véliziens,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane Lambert, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du projet de convention de prestations de service à conclure avec La Poste pour le fonctionnement de l'agence postale de Vélizy-bas, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

2017-11-22/07 - Projet Éducatif De Territoire - Avenant n° 1.
Rapporteur : Dominique Gaulupeau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay, après avoir obtenu l'accord de l'ensemble des conseils des écoles maternelles, a souhaité revenir à une semaine de quatre jours pour ce public,

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser ce choix par la signature d'un avenant n° 1 au Projet Éducatif de Territoire,

ENTENDU l'exposé de Madame Dominique Gaulupeau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au Projet Éducatif de Territoire,

AUTORISE le Maire ou son représentant à le transmettre aux autorités de validation, à savoir l'Éducation Nationale, la CAF, et la DDCS,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 ainsi que tout acte y afférent.

2017-11-22/08 - Service civique - Convention à intervenir entre la Ville et Yvelines
Information Jeunesse pour l'accueil de deux volontaires
en Service Civique au Service Jeunesse
Rapporteur : Alexandre Richefort

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Solidarités – Qualité de vie réunies en séance le 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT la signature d'une convention de partenariat avec le Président d'Yvelines Information Jeunesse,

CONSIDÉRANT le souhait d'accueillir deux volontaires en Service Civique au Service Jeunesse pendant huit mois,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une convention avec Yvelines Information Jeunesse,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE l'accueil de deux volontaires en Service Civique au Service Jeunesse,

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec Yvelines Information Jeunesse annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

2017-11-22/09 - Titre de transport Pass'Local à destination des seniors - Convention partenariale entre le Groupement d'Intérêt Économique COMUTITRES.

Rapporteur : Anne Herbert-Bertonnier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Solidarités- Qualité de vie, réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT le souhait de renouveler le dispositif Pass'Local, titre de transport à prix préférentiel, destiné aux personnes âgées de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2018,

CONSIDÉRANT que la gestion du Pass'Local est désormais confiée à COMUTITRES, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), agissant pour le compte des transporteurs RATP, SNCF et OPTILE et proposant une convention identique pour toutes les communes délivrant le Pass'Local en harmonisant les conditions de délivrance des cartes et de facturation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les modalités pratiques et financières entre COMUTITRES et la Commune,

ENTENDU l'exposé de Madame Anne Herbert-Bertonnier, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention partenariale à conclure entre COMUTITRES, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), agissant pour le compte des transporteurs RATP, SNCF et OPTILE et la Commune pour le titre de transport Pass'Local,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, conclue pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 et tout acte y afférent,

DIT que la délibération n° 2017-03-29/15 du 29 mars 2017 est rapportée à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 et tout document y afférent.

2017-11-22/13 - Construction d'un équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative - Avenant n° 1 au marché n° 70021 relatif aux travaux de désamiantage et de démolition de deux bâtiments à usage scolaire et associatif et d'un parking rue du Général Exelmans.
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que le marché de travaux de désamiantage et démolition des bâtiments situés sur l'assiette de construction du futur centre associatif a été notifié en avril 2017 à la société ADC DEMOLITION IDF pour un montant de 465 909,80 € H.T.,

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des travaux, l'entreprise ADC DEMOLITION IDF a procédé à des analyses complémentaires de matériaux sur des revêtements de sols demeurant en place, analyses qui se sont avérées positives,

CONSIDÉRANT que le diagnostiqueur suite à la demande du maître d'ouvrage a procédé à de nouveaux prélèvements et a confirmé la présence d'amiante dans ces revêtements de sols,

CONSIDÉRANT que l'établissement de nouveaux plans de retrait ainsi que des travaux complémentaires de désamiantage ont donc été nécessaires à la poursuite du chantier pour un montant total de 141 110,58 € H.T.,

CONSIDÉRANT que cette découverte ayant entraîné le décalage des travaux de démolition, il est nécessaire de prolonger la durée globale d'exécution des travaux de quinze semaines,

CONSIDÉRANT qu'afin de tenir compte de ce changement de planning, la clôture séparative de chantier avec la cour de récréation de l'école maternelle a été modifiée dans son implantation et dans la nature du matériel mis en œuvre entraînant une plus-value de 15 000 € H.T. du montant du marché,

CONSIDÉRANT que le montant de cet avenant est estimé à 156 110,58 € H.T. portant ainsi le nouveau montant du marché à 622 020,38 € H.T.,

CONSIDÉRANT que la Commission d'Ad' hoc a émis un avis favorable le 02 novembre 2017 sur cet avenant,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 2 abstentions (M. Blanchard, Mme Michaut),

DÉCIDE d'intégrer au marché n° 70021, conclu avec la Société ADC DEMOLITION IDF, une plus-value de 156 110,58 € H.T pour l'établissement de nouveaux plans de retrait ainsi que des travaux complémentaires de désamiantage, et, la modification de la clôture séparative de chantier avec la cour de récréation de l'école maternelle portant

le montant global du marché à 622 020,38 € H.T. et, entraînant une prolongation de la durée globale d'exécution des travaux de quinze semaines,

AUTORISE le Maire ou la société Citallios, son représentant, à signer ledit avenant n° 1 et tout document y afférent.

2017-11-22/14 - Réseaux pour l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux - Avenant n° 2 au marché n° 2354 conclu avec la société Engie Energies Services pour la prise en compte de l'école René Dorme
Rapporteur : Mickaël Auscher

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT qu'un marché n° 2354 en date du 03 octobre 2016 a été confié à la Société Engie Energies Services pour réaliser l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que ce marché a été conclu pour un montant forfaitaire correspondant à l'entretien courant (P2) de 104 900,63 € H.T. et une partie à bons de commande sans montant minimum et sans maximum pour les prestations ponctuelles de réparation (P3),

CONSIDÉRANT qu'un avenant n° 1 relatif aux prestations P2 pour la prise en compte de l'église Saint Denis a été signé pour un montant de 1 408,25 € H.T.,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entretenir les installations de chauffage et climatisation d'un nouveau bâtiment à savoir l'école maternelle René Dorme,

CONSIDÉRANT que projet d'avenant a été établi et qu'il porte sur une augmentation des prestations d'entretien courant P2 de 3 585,00 € H.T. annuel portant ainsi le montant annuel de l'entretien P2 de ce marché à 109 893,88 € H.T.,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations de réparation (P3) reste inchangé,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Mickaël Ausher, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE d'intégrer au marché n° 2354, conclu avec la société Engie Energies Services – ENGIE RESEAUX, une plus-value de 3 585,00 € H.T. annuelle pour l'ajout des prestations d'entretien courant P2 pour l'école maternelle René Dorme portant le montant annuel du marché pour les prestations P2 à 109 893,88 € H.T. étant entendu que le montant des prestations de réparation (P3) reste inchangé,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 et tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n° 2016-03-30/11 du 30 mars 2016 portant désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AE 389 incluant pour partie un bassin de rétention des eaux pluviales,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement Urbain réunies en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay avait signé le 16 mars 2016 une promesse de vente de la parcelle communale cadastrée AE 389 pour une superficie de 4 693 m² avec la société WIND O BONA PARIS SAS qui souhaitait acquérir ce terrain non bâti situé rue des Charbonniers, en vue d'y implanter et exploiter un simulateur de chute libre. Cette promesse de vente comportait diverses conditions suspensives, dont l'obtention d'un permis de construire devenu définitif au plus tard le 12 septembre 2016,

CONSIDÉRANT que suite aux multiples recours exercés par les voisins du quartier pavillonnaire de Clamart contre le permis de construire accordé le 30 mars 2016, cette promesse de vente a expiré et le projet a été abandonné,

CONSIDÉRANT qu'afin de préserver la tranquillité des riverains de son quartier pavillonnaire attenant, la ville de Clamart a fait part à celle de Vélizy-Villacoublay, par courrier du 3 octobre 2016, de son souhait de se substituer à cet acquéreur au prix qui lui avait été consenti,

CONSIDÉRANT que par sa délibération n° 2016-12-14/11 du 14 décembre 2016, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer l'acte de cession de cette parcelle sous réserve que la ville de Clamart assume le financement et la maîtrise d'ouvrage du déplacement et de la reconstruction du bassin de rétention des eaux pluviales construit à cheval sur le terrain et la parcelle voisine, également propriété de la ville de Vélizy-Villacoublay, en lui concédant une servitude de passage d'accès à ce bassin ainsi reconstruit et à sa parcelle d'assiette,

CONSIDÉRANT que dans la mesure où il n'est plus envisagé de construire sur ce terrain, la ville de Clamart est prête à prendre en charge l'intégralité du bassin de rétention des eaux pluviales situé à cheval sur la parcelle cadastrée AE 389 destinée à être vendue et sur celle cadastrée AE 206 d'une superficie cadastrale de 3863 m² devant initialement rester à la commune de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que la ville de Clamart propose d'acquérir l'ensemble du terrain municipal de la rue des Charbonniers, constitué des parcelles AE 206 et 389 en faisant son affaire du bassin de rétention et des réseaux le desservant,

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la cession de ce terrain, il est nécessaire d'étendre le déclassement de la parcelle AE 389 prononcé par sa délibération n° 2016-03-30/11 du 30 mars 2016 à l'ensemble du terrain à céder incluant les ouvrages qu'il contient, c'est-à-dire en incluant la parcelle cadastrée AE 206,

ENTENDU l'exposé de Madame Dominique Busigny, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE de :

- procéder à la désaffectation du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 206 et 389 et notamment des ouvrages qu'elles contiennent,
- prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 206 et 389,
- préciser qu'en application de l'article 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la cession des emprises publiques ainsi déclassées devra être précédée d'une désaffectation physique de ces emprises, dans un délai ne devant pas excéder six ans à compter de la présente délibération de déclassement,

DIT que sa délibération n° 2016-03-30/11 du 30 mars 2016 est rapportée.

2017-11-22/15b - Cession à la commune de Clamart du terrain municipal de la rue des Charbonniers
Rapporteur : Dominique Busigny

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Service Évaluation Domaniale en date du 7 novembre 2017,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement Urbain réunies en séance le 13 novembre 2017,

VU sa délibération n°2016-12-14/11 du 14 décembre 2016 autorisant le Maire, ou son représentant, à signer tout acte permettant la vente de la parcelle cadastrée AE 389 à la commune de Clamart pour un montant de 1 200 000 €,

VU sa délibération n°2017-11-22/15a portant désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 206 et 389,

CONSIDÉRANT que la ville de Clamart propose d'acquérir l'ensemble du terrain municipal de la rue des Charbonniers, constitué des parcelles AE 206 et 389 en faisant son affaire du bassin de rétention et des réseaux le desservant,

CONSIDÉRANT que les contraintes pesant sur ce terrain (configuration topographique, excentrement, enclavement, proximité de la zone pavillonnaire) rendent difficile l'élaboration d'un projet communal,

ENTENDU l'exposé de Madame Dominique Busigny, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le Maire ou, par délégation, son représentant à signer tout acte permettant la vente des parcelles cadastrées AE 206 et 389 à la commune de Clamart pour un montant de 1 200 000 € aux conditions précédemment exposées et en précisant qu'en cas de revente du terrain ultérieure en réalisant une plus-value, la ville de Clamart devra reverser à celle de Vélizy-Villacoublay la totalité de la plus-value en euros constants, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction, si la revente

intervient dans un délai de 5 ans et la moitié de la plus-value au-delà de ce délai de 5 ans et dans la limite de 20 ans,

APPROUVE, à la demande de la ville de Clamart, un paiement échelonné du prix, soit 400 000 € à la signature de l'acte et 800 000 € au plus tard le 1^{er} avril 2018,

DIT que sa délibération n° 2016-12-14/11 du 14 décembre 2016 est rapportée.

2017-11-22/16 - ZAC Louvois – Autorisation donnée à la SEMIV de déposer les demandes de permis de construire des extensions des bâtiments.
Rapporteur : Pierre Testu

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission Aménagement urbain réunie en séance le 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la poursuite de la réalisation du projet d'aménagement urbain de la ZAC Louvois implique désormais le dépôt des premières demandes de permis de construire par la SEMIV pour la restructuration et l'extension des tours T1, T2, T4 et T5,

CONSIDÉRANT que la Ville reste encore actuellement propriétaire des emprises foncières d'assiette de ces futures constructions,

CONSIDÉRANT qu'afin de ne pas retarder le planning et dans l'attente des futures cessions de ces emprises, il convient d'autoriser la SEMIV à déposer ses demandes de permis de construire au plus tôt,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser la SEMIV à déposer les demandes de permis de construire relatives à l'extension des tours T1, T2, T4 et T5 sur les emprises communales concernées, en pleine terre ou en volume.

2017-11-22/17 - Commission communale pour l'accessibilité.
Rapport annuel d'activité de l'exercice 2016-2017.
Rapporteur : Catherine Despierre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission communale pour l'accessibilité du 6 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et le transmet au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie des Yvelines, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel au Préfet, qui est désormais établi, pour une meilleure lisibilité, de date à date et non plus par année civile, présente l'ensemble des actions mises en œuvre, par la Ville et le Centre Communal d'action Sociale, relatives au handicap et à l'accessibilité,

CONSIDÉRANT que la commission Solidarités – Qualité de vie réunie en séance le 13 novembre 2017, a pris acte du rapport de la commission communale d'accessibilité au Préfet,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine Despierre, rapporteur,

PREND ACTE du rapport de la commission communale pour l'accessibilité de l'année 2016-2017.

2017-11-22/18 - Gestion des opérations réalisées par S.E.M.I.V. –
Rapport annuel d'activité de l'exercice 2016.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT le rapport relatif aux activités de SEMIV pour l'exercice 2016, joint en annexe,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Solidarités – Qualité de vie, réunies en séance le 13 novembre 2017, ont pris acte du rapport annuel de l'exercice 2016 relatif à la gestion des opérations réalisées par S.E.M.I.V.,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 novembre 2017, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2016 relatif à la gestion des opérations réalisées par S.E.M.I.V.,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

PREND ACTE du rapport annuel sur les activités de SEMIV pour l'exercice 2016 annexé à la présente délibération.

2017-11-22/19 - L'Onde, Théâtre Centre d'art.
Rapport d'activité de l'exercice 2016/2017.
Rapporteur : Bruno Drevon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que L'Onde, Théâtre - Centre d'art est une régie personnalisée à caractère administratif dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée au 1^{er} janvier 2001 et doit présenter au Conseil municipal un bilan annuel d'activité,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Solidarités – Qualité de vie, réunies en séance le 13 novembre 2017, ont pris acte du rapport d'activité de l'exercice 2016-2017 présenté par l'Onde, Théâtre Centre d'Art,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a également pris acte, le 14 novembre 2017, de ce rapport annuel 2016-2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Bruno Drevon, rapporteur,

PREND ACTE du bilan annuel 2016-2017 de L'Onde, Théâtre et Centre d'art, annexé à la présente délibération.

2017-11-22/20 - Délégation de service public du chauffage urbain de la Ville (VELIDIS).
Rapport annuel d'activité de l'exercice 2016.
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel établi par la société Vélidis au titre de l'exercice 2016,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay a délégué le service public de distribution calorifique à la société Vélidis,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies le 13 novembre 2017, ont pris acte du rapport annuel 2016,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 14 novembre 2017 a également pris acte de ce rapport,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'exécution de l'affermage du service public du chauffage urbain établi par la société Vélidis au titre de l'exercice 2016.

2017-11-22/21 - Délégation de service public de la fourrière automobile.
Avantages services - rapport d'activité de l'exercice 2016.
Rapporteur : Pierre Testu

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay a délégué le service public de la fourrière automobile à la société Avantages Services, qui doit établir chaque année un rapport sur la délégation de service public qui lui est conférée,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies le 13 novembre 2017, ont pris acte du rapport annuel 2016,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a également pris acte, le 14 novembre 2017, de ce rapport,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur la délégation de service public relative à la fourrière automobile établi par la société Avantages Services annexé à la présente délibération.

2017-11-22/22 - Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) - Rapports annuels d'activité de l'exercice 2016 sur l'activité, le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le développement durable.
Rapporteur : Nathalie Normand

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le Syndicat des Eaux d'Île-de-France assure la gestion de l'eau potable distribuée sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies le 13 novembre 2017, ont pris acte du rapport annuel 2016 sur l'activité et la qualité de l'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 novembre 2017, a également pris acte de ce rapport annuel 2016,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie Normand, rapporteur,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur l'activité et la qualité de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France.

2017-11-22/23 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).
Rapports annuels d'activité de l'exercice 2016.
Rapporteur : Mickaël Auscher

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF) et au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC),

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2016 présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF),

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2016 présenté par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC),

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies le 13 novembre 2017, ont pris acte des rapports d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF) et du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris (SIPPEREC),

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 novembre 2017, a également pris acte de ces rapports d'activité 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Mickaël Auscher, rapporteur,

PREND ACTE des rapports d'activités 2016 présentés par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris (SIPPEREC).

2017-11-22/24 - Rapport annuel d'activité de l'exercice 2016 - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), Hydreaulys, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) - Service de l'assainissement de la Ville.
Rapporteur : Bruno Drevon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB),

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat HYDREAULYS,

CONSIDÉRANT que la ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces syndicats ont transmis leur rapport d'activité pour l'année 2016,

CONSIDÉRANT le rapport d'activité du service de l'assainissement de la Ville établi au titre de l'année 2016,

CONSIDÉRANT que ces documents sont mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Véliziens, conformément à la loi,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies le 13 novembre 2017, ont pris acte des rapports d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), du Syndicat HYDREAULYS, du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et du service de l'assainissement de la Ville,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 14 novembre 2017 a également pris acte de ces rapports,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Bruno Drevon, rapporteur,

PREND ACTE des rapports d'activité 2016 du :

- Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)
- Syndicat HYDREAULYS,
- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),
- service de l'assainissement de la Ville annexés à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.



Pascal Thévenot
Maire

Le présent compte-rendu du Conseil municipal a été affiché le **27 NOV. 2017**